



L'INFO EXPRESS



Novembre 2011

« TU ES UN ÉTUDIANT... TU TE CHERCHES UN EMPLOI... »

La Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon est à la recherche de personnes responsables pour le gardiennage du sous-sol de la Salle Bellevue pour la saison 2011/2012. Vous devez avoir 16 ans et plus, et résider sur le territoire de la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon.

La saison débutera prochainement. L'horaire vous sera distribué sous peu.

Toutes personnes intéressées devront déposer leur candidature au bureau municipal au 430, rue Hôtel-de-Ville, avant le 1 décembre 2011.

Vous avez des problèmes avec votre chômage ? Vous avez des questions au sujet de la loi ? Nous pouvons peut-être vous aider !

Le **Mouvement Action Chômage Lac-St-Jean** est un organisme communautaire qui s'est donné comme mission, d'assurer la défense des droits individuels et collectifs des prestataires de l'assurance emploi et des travailleurs et travailleuses de notre région. Depuis 2001, l'organisme offre du support à la population aux prises avec des difficultés d'admissibilité à l'assurance emploi ou avec une incompréhension de la Loi.

Nous offrons des services :

- Information et support téléphonique;
- Entrevue individuelle;
- Aide et assistance technique;
- Accompagnement au Conseil arbitral et/ou Juge arbitre;
- Rencontre de groupe ;
- Formation et éducation populaire.

Le Mouvement Action Chômage Lac-St-Jean est situé au **409, rue Collard Ouest à Alma. Appelez-nous pour prendre rendez-vous au 418 662-9191.**

Nos services sont gratuits et confidentiels.



Il vous faut 4 bons pneus d'hiver C'est la loi

Depuis décembre 2007, le Code de la sécurité routière prévoit que :

« Au cours de la période du 15 décembre au 15 mars, le propriétaire d'un taxi ou d'un véhicule de promenade immatriculé au Québec ne peut mettre en circulation ce véhicule, à moins qu'il ne soit muni de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale selon les normes prévues par règlement du gouvernement. Cette interdiction s'applique également à quiconque offre en location au Québec un véhicule de promenade qui n'est pas muni de ce type de pneu. (...) »

Celui qui contrevient à cet article s'expose à des amendes qui varient de 200 \$ à 300 \$. Toutefois aucun point d'inaptitude ne sera inscrit au dossier du contrevenant.

Des pneus d'hiver conformes

Un pneu conçu spécifiquement pour la conduite hivernale doit porter l'une des inscriptions suivantes : *Arctic, Blizzard, Ice, LT, Snow* (à l'exclusion de celle de *mud and snow*), *Stud* ou *Winter*. Il est prévu qu'un pictogramme représentant une montagne sur laquelle est surexposé un flocon de neige soit apposé sur les pneus approuvés d'ici 2015. Les quatre pneus doivent être conformes, à l'exception du pneu de secours.

Pour ceux qui partent dans le sud avec leur voiture, la Société de l'assurance automobile du Québec peut délivrer un certificat autorisant la circulation sans pneus d'hiver pour une période de sept jours

Dans le même esprit, une habitation motorisée, soit un véhicule automobile aménagé de façon permanente en logement est exempté du port de pneus d'hiver.

Les pneus à crampons :

L'utilisation de crampons est autorisée **du 15 octobre au 1^{er} mai**, sur les pneus de tout véhicule de commerce dont la masse totale en charge n'excède pas 3 000 kg, ainsi que sur les pneus de tout véhicule de promenade et de tout taxi à la condition que le véhicule soit muni de pneus à crampons aux deux extrémités des essieux et, s'il est muni de pneus à crampons sur les roues de l'essieu avant, qu'il le soit aussi sur les roues de l'essieu arrière, même s'il s'agit d'un véhicule à traction avant.

Les chaînes :

L'utilisation de chaînes est aussi autorisée **du 15 octobre au 1^{er} mai**, sur les pneus de tout véhicule d'urgence, tracteur de ferme ou autre véhicule routier utilisé l'hiver pour l'entretien et le déneigement des chemins publics.



La **Sûreté**
du **Québec**
vous informe



PARTEZ EN CHAMPION

La période des fêtes est à nos portes et le temps est déjà venu de planifier réunions de famille et « Party » de bureau.

Cette année, du 2 au 31 décembre, opération Nez rouge tiendra sa 28^{ième} édition.

En collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec (S.A.A.Q.), Nez rouge rappelle à la population qu'elle pourra encore cette année compter sur des milliers de bénévoles pour offrir un retour à la maison en toute sécurité.

La Sûreté du Québec tiendra également des barrages routiers tout au long du mois de Décembre et visiteront les Bars pour sensibiliser les gens au danger de l'alcool au volant en distribuant des dépliants.

Nous sommes tous concernés par le problème de la conduite avec les facultés affaiblies et nous avons tous les moyens d'agir : que ce soit en faisant appel à Nez rouge, en agissant comme conducteur désigné ou en insistant auprès de notre entourage pour qu'aucun conducteur ne prenne le volant s'il n'est pas en état de le faire. Donnons par le fait même, un bon exemple à nos jeunes.



Chaque jeudi, utilisez le transport par autobus «Les jeudis en ville» pour vous diriger vers Alma le matin et y revenir en fin de matinée.

Le jeudi c'est la journée idéale pour :

- ... accéder à divers services gouvernementaux ou professionnels;
- ... visiter vos amis, votre parenté;
- ... recevoir des soins médicaux;
- ... magasiner;
- ... participer à des activités communautaires.

Laissez-vous transporter en sécurité et à prix modique (5 \$ trois passages)

Pour information sur les horaires des départs et des arrivées :

Visitez le www.optiontransport.com
ou contacter-le 418-662-6646

Comme vous le savez peut-être déjà, l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean est une table de concertation ayant pour mandat d'élaborer un plan qui vise la mise en valeur et la protection de l'eau. Notre organisme est responsable de la gestion intégrée de l'eau de toutes les rivières qui se jettent dans le lac Saint-Jean. Avec le temps, nous serons de plus en plus présents afin de répondre aux réels besoins de la population.

L'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean souhaite à tous les résidents de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon un excellent temps des fêtes. Nos vœux pour la nouvelle année 2012 sont la santé, la prospérité, l'amitié, la joie, et bien sûr que vous continuiez à apprécier et prendre soin de vos magnifiques plans d'eau, au bord desquels vous avez la chance d'habiter.

Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean
Aline Gagnon, présidente
a.gagnon@obvlacstjean.org
www.obvlacstjean.org

